



Le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection sur le centre CEA de Cadarache

Bilan des contrôles de l'ASN en 2013, Faits marquants 2013-2014

Laurent DEPROIT, chef de la division de Marseille
Jean-François DENIS, inspecteur, en charge du centre de Cadarache

Réunion publique du 3 octobre 2014



Sommaire

1. **L'Autorité de sûreté nucléaire**
2. **Appréciation générale** portée par l'ASN dans les régions Languedoc-Roussillon, PACA et Corse
3. **Actions de contrôle en 2013** sur le centre de Cadarache
4. **Actualités** pour l'ASN en 2014

1

L'Autorité de sûreté nucléaire

L'Autorité de sûreté nucléaire

- L'ASN assure, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France pour protéger les **travailleurs, les patients, le public et l'environnement** des risques liés aux activités nucléaires. Elle contribue à l'information des citoyens.
- Autorité administrative **indépendante** créée par la loi « Transparence et sécurité en matière nucléaire » du 13 juin 2006 (aujourd'hui codifiée dans le code de l'environnement).
- Dirigée par un collège de 5 commissaires
 - **irrévocables,**
 - mandat de 6 ans **non renouvelable.**



L'Autorité de sûreté nucléaire

- Plus de 478 agents dont 280 inspecteurs.
- 11 divisions territoriales.
- 3 métiers :
 - régler, contrôler, informer le public.
- En situation d'urgence, l'ASN assiste les autorités de sécurité civile et leur adresse des recommandations sur les mesures à prendre.
- Appuis techniques : IRSN, groupes permanents d'experts.





2

Appréciation générale portée par l'ASN dans les régions Languedoc-Roussillon, PACA et Corse



Appréciation générale sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection

- Sur la base des 237 inspections réalisées en 2013, l'ASN considère que le niveau de sûreté et de radioprotection dans les régions Languedoc-Roussillon, PACA et Corse **reste globalement assez satisfaisant.**
- L'ASN souligne toutefois qu'elle a été amenée à :
 - rappeler l'importance d'une bonne prise en compte **des enjeux de l'assainissement et du démantèlement** dans la sûreté des installations nucléaires ;
 - demander de renforcer significativement la **surveillance des intervenants extérieurs** présents sur les installations nucléaires ;
 - poursuivre ses actions de contrôle sur l'imagerie médicale face à **l'augmentation des doses** délivrées aux patients ;
 - renforcer sa vigilance sur le **vieillissement d'équipements** dans les services de médecine nucléaire.

3

Actions de contrôle en 2013 sur le centre de Cadarache



Le contrôle de l'ASN en 2013 sur le centre de Cadarache

Inspections : **63 inspections** sur le centre CEA de Cadarache

Évènements significatifs : **15 évènements** tous classés au niveau 0

L'ASN souligne qu'elle a du faire **usage de son pouvoir de coercition** en 2013 pour faire respecter certaines exigences de sûreté.

- Deux décisions portant **mise en demeure** :
 - ATPu-LPC (février 2013)
 - ATUE (juin 2013) – décision suspendue en 2014
- Des **prescriptions** notifiées par l'ASN : INB n° 56 (septembre 2013)



Appréciation de l'ASN sur le centre de Cadarache

- L'ASN considère que le niveau de sûreté reste **globalement satisfaisant** sur le centre mais des **disparités existent** entre les vingt installations du centre.
- La direction du centre a maintenu **une bonne implication** dans la sûreté et dans les vérifications internes. Elle doit toutefois **poursuivre ses efforts** dans la surveillance des intervenants extérieurs, dans la gestion des contrôles et essais périodiques ainsi qu'en matière d'équipements sous pression.
- L'ASN souligne que le CEA **s'est investi** dans le retour d'expérience de l'accident de Fukushima et a répondu aux premières prescriptions de l'ASN sur ce sujet.
- L'ASN constate **des retards persistants** dans l'assainissement des installations anciennes, notamment les travaux de reprise et conditionnement des déchets.
- L'exploitant a tardé à remettre un dossier portant sur l'ensemble du centre à la suite **des dysfonctionnements** dans la gestion des effluents liquides et gazeux.



4

Actualités pour l'ASN en 2014



Actualités pour l'ASN en 2014

- Instruction du « noyau dur » des installations du CEA
- Instruction du dossier de modification des décisions de rejets des INB
- Contrôles liés à l'application de l'arrêté INB et notamment de son titre II : *surveillance des intervenants extérieurs, gestion des EIP et AIP, système de management intégré, traitement des écarts...*
- Suivi de la préparation du CEA au départ d'AREVA NC sur l'ATPu et le LPC
- Suivi des opérations de l'INB n° 56
- Mise en service d'AGATE
- Fin du désentreposage de MASURCA
- Conclusions du réexamen d'EOLE et MINERVE *en cours de consultation*



Éléments d'appréciation 2014

- Maintien d'une bonne **implication de la direction du centre** dans la sûreté
- Des **avancées significatives** dans les secteurs pointés en 2013
 - Surveillance des intervenants extérieurs
 - Gestion des contrôles et essais périodiques
 - Suivi en service des équipements sous pression
- Des **progrès encore attendus**
 - Application des dispositions de l'arrêté INB en matière de gestion des déchets
 - Gestion des réseaux d'eaux industrielles
 - Gestion des consignations



Le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection sur le centre CEA de Cadarache

Bilan des contrôles de l'ASN en 2013, Faits marquants 2013-2014

Laurent DEPROIT, chef de la division de Marseille
Jean-François DENIS, inspecteur

Réunion publique du 3 octobre 2014